

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°1 Lundi 17 octobre 2016

La convocation a été envoyée aux membres du CA le 4 octobre 2016

Préambule : Début de la séance : 17h30

Membres présents ou excusés : cf feuille d'émargement

Total : 21 sur 24 membres élus ou de droit

Quorum : 13 membres au moins sur 24 membres élus ou de droit. Le quorum est atteint

21 membres sont présents à l'ouverture de la séance.

Andréa MARCHETTI accepte d'être Secrétaire de séance.

Madame la Principale accueille les nouveaux membres du CA et présente Mme Isabelle PEARLSTEIN, nouvelle Principale Adjointe du collège ;

Mme BOIZIS signale que par rapport à ses obligations, elle ne pourra pas rester jusqu'à la fin au CA et demande si les points la concernant peuvent être traités en début de séance.

Mme CHOLLEY rappelle que les suppléants étaient invités à assister à ce premier CA uniquement mais sans voix délibérative ainsi que M. BIOUS Rachid, professeur stagiaire en Histoire Géographie.

1) Installation des membres du Conseil d'administration 2016/17

Lors de ce premier conseil d'administration au cours duquel sont constituées les instances pour l'année scolaire sont présents :

- 4 membres de droit sur 4
- Parents d'élèves : 6 sur 6
- Elèves : 2 sur 2
- Personnels ATOS : 2 sur 2
- Résultats des élections d'octobre dernier :
 - Parents d'élèves : 2 listes
45,37% de participation (41,72%); 2 listes : 2 voix d'écart :
3 sièges chacun M. CARMELLO et PEEP (Mme GYLLENSVARD)
 - Elèves : 4 listes : Ont été élus : 3 élèves de 4^{ème} et 1 élève de 3^{ème}
 - Personnels ATOS : 1 liste
 - Personnels d'enseignement et d'éducation : 1 liste
- Adoption de l'ordre du jour : Mme CHOLLEY procède à la lecture de l'ordre du jour.

Mme CHOLLEY rappelle qu'il avait été décidé d'envoyer par mail les convocations et documents de travail du CA.

- *Rappel des points et questions : plusieurs questions diverses des professeurs et des parents seront examinées en fin de séance.*
- Adoption du règlement intérieur du CA **Acte N° 04**

Présents	Pour	contre	abstention
21	21	0	0

2) Désignation des secrétaires de séance : (CA et commissions permanentes)

- CA sur le budget novembre 2016 : Mme SAURIN
- CA de février 2017 (DGH) : Mme GYLLENSVÄRD
- CA d'avril 2017 (Compte financier) : Mme PEARLSTEIN
- CA de début juillet 2017 : Mme CANOLLE
- Commissions permanentes : M. CARAMELLO
- *Un document « Table des sigles à l'usage des membres du Conseil d'Administration » est distribué à chaque membre.*

3) Approbation du PV du CA du 04/07/2016 :

Le PV fait l'objet d'une remarque de M. CARAMELLO en P4 : ... suite au départ de Mme BOIZIS à 18H55 le nombre de votants est donc de 20 au lieu de 21...

Présents	pour	contre	abstention
21	21	0	0

4) Constitution des différentes commissions : **Acte N° 08**

- Mme la Principale présente un diaporama dans lequel elle rappelle le rôle du CA et le fonctionnement des différentes instances.
- Voir tableau joint à ce PV

Mme CHOLLEY rappelle le rôle et la composition d'une autre instance régit par la Loi de 2005. Le Conseil Pédagogique présidé par le chef d'établissement, réunit les membres de droit, au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, au moins un professeur par champ disciplinaire. C'est une instance de consultation des enseignants sur la politique éducative de l'établissement. Le chef d'établissement a obligation de réunir le conseil pédagogique lors de l'adoption de la DGH, puis la Commission Permanente et le CA.

La composition de ces différentes commissions est proposée au vote, ainsi que celle du GATO où Mme RETEL, gestionnaire représentera le collègue.

Présents	pour	contre	abstention
21	21	0	0

5) Délégation de compétences du CA à la commission permanente : Acte N°05

- Mme la Principale rappelle le rôle de la Commission Permanente. Le CA vote pour cette délégation dans les termes du code de l'Education.

Mme la Principale informe que pour des raisons de délais (sorties, Interventions, ...) elle n'est pas obligée de réunir le CA. Le conseil d'administration peut déléguer à la commission permanente certaines de ses attributions. La délégation s'applique, si elle le précise, aux affaires alors en cours d'instruction par la commission permanente en vue d'une prochaine délibération du conseil d'administration. (Article R 421-22 du code de l'éducation).

Pour exemple ; Accord de la commission triennale de sécurité

Présents	pour	contre	abstention
21	21	0	0

5) Délégation annuelle de signature des conventions et contrats du CA au Chef d'établissement : Acte N° 09

- Les membres du CA votent pour autoriser le chef d'établissement à passer des marchés et à signer au nom du CA pour une durée annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget.

Présents	pour	contre	abstention
21	21	0	0

Mme CHOLLEY souligne qu'elle a donné délégation de signature à Mme PEARLSTEIN, principale adjointe afin de la suppléer en cas d'absence ou empêchement. Cette décision a été publiée par voie d'affichage sur les panneaux d'information. **Acte du chef d'établissement n°2**

AFFAIRES FINANCIERES

6) DBM pour info :

Mme RETEL présente aux membres du CA d'une DMB pour information et propose au vote la DBM des crédits globalisés (Etat) de 2344,90 € à affecter avec l'accord du CA sur l'achat de manuels scolaires.

ACTE n° 06

Présents	pour	contre	abstention
21	21	0	0

7) Sorties pédagogiques :

Dans le cadre du Plan Vigipirate, Mme CHOLLEY fait part aux membres du CA, qui, en plus des formalités habituelles, doit faire une déclaration obligatoire de toutes les sorties occasionnelles et voyages scolaires sur l'application ESTEREL.

Mme SAURIN attire l'attention sur la vétusté du téléphone qui a été fourni pour le voyage à Toulouse.

Mme CHOLLEY dit que le Conseil Départemental a repris toutes les lignes téléphoniques, et que, de ce fait, aucun abonnement ne peut être modifié.

A) Sortie à Aubagne dans le cadre de la Fête du Livre

Cette sortie « Grain de sel » avec gratuité obligatoire et accord des parents avait été annulée l'an dernier suite aux attentats mais avait fait l'objet d'une demande d'accord de principe lors du CA de juillet 2016. Financement sur les fonds de roulement.

Classe concernée : 5^e C Mme BOUDAUD, départ 9h le 18 novembre

Vote principe

présents	pour	contre	Abstention
21	21	0	0

Vote financement pour cette sortie : **280€**

Acte N° 12

présents	pour	contre	abstention
21	21	0	0

B) Sortie au Revest

Maison des Comoni les classes seront déterminées selon le programme

Vote sur le principe :

présents	pour	contre	abstention
21	21	0	0

Le financement pour la sortie est de 750 € + carte collectivité 15€ valable pour l'année scolaire

A inscrire au Budget de 2017 fin novembre financés par les APC

Acte N° 11

Vote correspondant :

présents	pour	contre	abstention
21	21	0	0

C) Biosphère : conférence au collège pour les classe de 5e

Vote sur le principe :

présents	pour	contre	abstention
21	21	0	0

Le financement pour l'intervention de l'association est de 500 €

A inscrire au Budget de 2017 fin novembre.

Acte N° 13

Vote correspondant :

présents	pour	contre	abstention
21	21	0	0

Questionnaire sur le Numérique :

Mme CHOLLEY informe les membres du CA qu'un questionnaire sur le Numérique a été distribué aux familles concernant leur installation Bureautique à leur domicile à savoir : réseau, imprimante, tablette, clé USB, etc... et remercie Mme BENEJAM qui a synthétisé les réponses à ce document.

Bilan : sur 409 élèves : 12 familles n'ont pas d'ordinateur à la maison.

Conclusion : Permettre un accès à ces 12 élèves dans le créneau horaire du CDI ou en dehors.

Mme CHOLLEY interroge Mme BOIZIS au sujet du problème récurrent du débit Internet. La connexion est bien trop lente, il est impossible de travailler dans de bonnes conditions.

Mme BOIZIS dit ne pas avoir eu de nouvelles précisions concernant ce problème depuis le dernier CA, seulement connaissance d'une amélioration dans 6 à 8 mois.

Mme CHOLLEY rappelle que dans le cadre de la Réforme, le numérique est un outil essentiel. A savoir de nouveaux bulletins trimestriels appelés bilans périodiques font leur apparition (2 pages minimum par élève). Par souci d'économie, les bulletins « sécurisés » seront transmis après les conseils et disponibles sur PRONOTE à la fin de l'ensemble des conseils.

Mme CHOLLEY demande également à Mme BOIZIS où en est l'avancée des travaux concernant les bornes WIFI ?

Mme BOIZIS répond que les travaux vont commencer en décembre 2016 – Livraison prévue en Juin 2018.

Convention concernant la demande d'utilisation du mur d'escalade du gymnase du collège :

➤ Mur d'escalade du gymnase/ Association /

Acte N° 07

L'Association Le Beaussétan Ô a fait une demande pour utiliser le mur d'escalade du gymnase du collège hors temps scolaire à raison d'1H/semaine en sachant que le matériel d'escalade appartient au Collège.

Mme CHOLLEY informe les membres du CA, qu'une convention tripartite avec la commune a été établie, avec clause renouvelable par tacite reconduction et que ce point illégal devra être modifié (un an et pas de tacite reconduction)

Mme RETEL fait lecture de la convention au niveau de la gestion technique Article 3 : ... l'association assurera en concertation avec les différents utilisateurs scolaires et associatifs, la gestion technique, sur le plan sportif, de la structure artificielle d'escalade...

M. CARMELLO demande quelle est la position de la commune à ce sujet et insiste particulièrement sur l'utilisation du mur par cette association de l'aspect « contrôle visuel des éléments de sécurité de la structure d'escalade».

Mme BOIZIS est favorable à cette demande et dit qu'il faut effectivement une convention spécifique dans le cadre associatif pour que soit permis l'utilisation du mur d'escalade du collège.

Présents	pour	contre	abstention
21	13	3	5

Départ de Mme BOIZIS à 19H20

D) Voyage à Bath proposé par Mme BARTOLI, Professeur d'Anglais

49 élèves et 4 accompagnateurs

Selon les résultats de l'appel d'offre, le coût du voyage pour les familles est de **500€** tout compris (appel d'offres marché public) mais reste toutefois à l'étude vu le coût très élevé.

Il sera de nouveau proposé lors d'un prochain CA.

Une modification de l'appel d'offre visera à réduire le coût pour les familles.

M. CARMELLO fait remarquer que ce montant est irréaliste.

Le principe de ce voyage était acté depuis le mois de juillet.

E) Conventions et contrats

➤ Convention Agence Nationale des chèques Vacances

Mme RETEL, Gestionnaire travaille actuellement avec l'assistante sociale Mme RETOURNE sur les aides dont pourraient bénéficier les élèves avec le Conseil départemental et la FOL (Fédération des Œuvres Laïques)

Mme PELLETIER informe les membres du CA que le Foyer s'associe au collège en cofinçant certains voyages par un soutien financier des familles les plus en difficultés qui ne sont pas forcément adhérents au Foyer du Collège.

Vote correspondant :

Acte N° 03

présents	pour	contre	abstention
20	20	0	0

AFFAIRES PEDAGOGIQUES

F) Rapport de fonctionnement pédagogique

Acte N° 10

Voir document présenté (annexe 2) et étudié lors de la commission permanente

Présents	pour	contre	abstention
20	20	0	0

11) Information : répartition des IMP

Des lettres de mission ont été établies au regard des textes en vigueur, des besoins de l'établissement et en perspective des nouveaux contrats d'objectifs qui seront présentés lors d'un prochain conseil d'administration.

Le Vigneret dispose de 9,5 IMP à répartir.

- Coordo EPS : 1 IMP (1 enseignant)
- Coordo techno : 0.5 IMP (1 enseignant)
- Coordo cycle 3 : 1 IMP (2 enseignants)
- Coordo niveau 3e : 1 IMP (1 enseignant)
- Référent décrochage : 1,5 IMP (Mme la CPE)
- Référent numérique : 1 IMP (1 enseignant)
- Référent culture : 0,5 IMP (1 enseignant)
- Référent élèves en difficulté (PAP 6^e/5^e) 1,5 IMP (4 enseignants)

Restent 1,5 IMP à répartir en fin d'année sur service fait par des volontaires avec compte rendu sur des missions ponctuelles (voyages, concertations et actions diverses).

⇒ Motion des enseignants : (le texte n'a pas été fourni à la date de transmission de ce PV aux autorités)

Les enseignants regrettent une répartition tardive. Certaines missions ont disparu au détriment d'autres. Ils considèrent que cette répartition des IMP leur soit imposée et non décidée par eux (pas d'IMP pour les voyages ou les Professeurs Principaux de 3e / Injustice de choix).

Mme CHOLLEY fait remarquer que chaque année il reste des heures (HSE) qui sont ventilées en fonction des différentes actions. Il y a équité entre toutes les matières et enseignants. L'indemnité de Professeur Principal est déjà prévue dans les textes (ISOE) ; on ne peut rémunérer deux fois une même mission.

Motion présentée par Mme PELLETIER, CPE au sujet de la dation des AED

Mme PELLETIER fait lecture de la motion :

« En 2 ans, le Collège Le Vigneret a **perdu 0.63 ETP, donc l'équivalent de plus d'un ½ temps**, comme de nombreux autres établissements scolaires de l'Académie de Nice, ceci au détriment des élèves et de leur sécurité, ainsi qu'au détriment des personnels de vie scolaire travaillant en flux tendu. Il est plus que temps d'arrêter la saignée des services de vie scolaire des établissements ».

Cette situation est inquiétante.

Les AED nouvellement recruté(e)s ont droit à une seule journée de formation, or certains établissements ne les libèrent pas faute d'effectif suffisant.

12) Bilan du CDI

Mission du Professeur Documentaliste :

Un état des lieux a été fait sur :

- La politique d'achats
- La fréquentation des élèves
- L'accessibilité des lieux
- Les heures d'ouverture
- L'utilisation de la salle annexe du CDI pour les conseils de classes
- Le problème de stores au niveau de la structure

Mme CANOLLE fait état du « rallye lecture » : vote du livre qui a eu le plus de succès.

Mme BARTOLI trouve injuste que Mme FIESCHI, Professeur Documentaliste ne perçoive pas d'IMP. Mme CHOLLEY répond que cette possibilité n'est pas exclue, qu'elle a déjà été abordée en conseil pédagogique, et sera traitée en fin d'année comme dit précédemment sur présentation de service fait.

13) Programme du foyer

L'assemblée du Foyer a eu lieu, un Bureau des élèves a été constitué avec Co-Président, Co-Trésorier et Co-Secrétaire.

Mme CHOLLEY fait remarquer que depuis la disparition de l'accompagnement éducatif, le Foyer ne dispose de plus de moyens humains et fait appel aux bonnes volontés pour venir animer des activités, jeux de sociétés, etc... à la pause déjeuner.

14) Questions diverses :

- La PEEP s'interroge sur le remplacement des enseignants.

Mme CHOLLEY informe que le Rectorat fait appel à des Professeurs TZR (Titulaire de Zone de Remplacement), et à des contractuels pour assurer des remplacements. En dessous de 15 jours d'absence, un protocole de remplacement d'heures est fait à l'interne mais pas forcément dans la matière.

- Mme GYLLENSVARD s'interroge sur le fait que les élèves n'ont pas d'endroit abrité lors de la pause méridienne qui peut durer 3h.

Il est répondu qu'il y a de nombreux préaux et que l'accès aux salles et couloirs ne peut être admis sans surveillance. Reste le CDI qui est ouvert sur ce créneau (pour la durée totale de l'heure de 12h50 à 13h45)

- Accompagnement Personnalisé (AP)

M. CARMELLO s'interroge au nom des parents sur l'accompagnement personnalisé et souhaite avoir des explications sur la réalité de l'organisation. Il semble que tous n'ont pas la même lecture de ce qui va être proposé aux enfants.

Le titre « Accompagnement Personnalisé » est perturbateur. La notion de compétence est au cœur de cette modalité d'apprentissage. Le choix de l'établissement a été de mettre les moyens de l'autonomie sur des cours à effectifs réduits. En revanche, il ne s'agit pas de soutien ou d'aide. Il s'agit bien d'un cours qui s'adresse à tous les élèves sous une forme différente. Le but est de travailler sur la potentialité de l'élève et son autonomie ; c'est à l'enseignant d'évaluer les besoins de l'élève. Un professeur de Français présente de manière éclairante ce qui est mis en place dans le cadre de l'AP en Français.

- Formation des enseignants sur la Réforme et l'évaluation.

Les professeurs demandent s'il est possible de demander une formation d'établissement pour clarifier les attentes concernant la saisie sur Pronote des compétences et des éléments du programme travaillés. Est-il possible de simplifier le système d'évaluation ? Quelle lisibilité du bulletin pour les parents ?

Mme CHOLLEY répond que cette demande de formation va être faite dans le cadre d'un protocole qui vient d'être transmis par le Rectorat. En outre, en interne, il est prévu une réunion afin de prendre en main Pronote pour la saisie des bulletins périodiques.

- Convention du collège avec le FSE pour accepter les dons ?

C'est possible sous forme de don mais il doit être anticipé au moment du montage du budget. En revanche, le don consiste en un montant global qui bénéficie à tous les élèves sans distinction et doit venir en déduction du coût initial pour les enfants mais pas pour la part des accompagnateurs. Jusqu'à présent le Foyer versait a posteriori une somme directement aux enfants des familles les plus défavorisées (Boursiers ou fonds social).

Fin de la séance à 20 H 45